

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n° 242Le 26 Janvier 2016
 à 03 heures 05

est né(e) ⁽²⁾ Giulia, Cindy, Jane
 DE SAINT ETIENNE suivant
 déclaration conjointe du 28 janvier
 2016

du sexe féminin à Pelleu (Seine et Marne)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 14 décembre 2015 à Eurey.
 Grégy sur Yerre (Seine et Marne)
 par les père et mère

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

29 JAN 2016
 L'officier de l'état civil délégué
 Sceau


Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter les cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2nd partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». ⁽¹³⁾